

Paris, le 02 février 2017

**La France  
insoumise**

**jlm2017.fr**

Jean-Luc  
**MÉLENCHON**

 @JLMelenchon

 JLMelenchon

Dossier suivi par :

[courrier@jlm2017.fr](mailto:courrier@jlm2017.fr)

Amar Lagha  
Secrétaire Général  
Fédération CGT  
Commerce distribution services  
Case 425  
93514 MONTREUIL Cedex

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous avez interrogé Jean-Luc Mélenchon sur les mesures qu'il entendait mettre en place pour encadrer la numérisation de l'économie et les dérives de l'uberisation, et nous vous en remercions.

Le programme de la France Insoumise, *l'Avenir en commun*, accorde à cette question une attention particulière. Nos propositions dans ce domaine feront d'ailleurs l'objet d'un livret dédié (*Alternatives à l'uberisation*) ayant vocation à préciser et détailler nos propositions, dont la parution est prévue pour la fin du mois de janvier. Un livret relatif au Droit du Travail paraîtra quant à lui en février. Y seront notamment détaillées les propositions de la France Insoumise quant à l'abrogation des lois El Khomri, Macron et Rebsamen, la réduction du temps de travail, l'interdiction du travail du dimanche ou encore la place à redonner à l'action des représentants des travailleurs.

D'ores et déjà, vous trouverez ci-dessous les grandes lignes qui organisent notre projet quant à votre interrogation sur les dérives de l'uberisation.

L'uberisation de l'économie constitue une véritable régression sociale. Elle se caractérise par une déréglementation sauvage des professions et des secteurs, ainsi que par un contournement frauduleux et généralisé des règles fiscales et sociales. Elle provoque une disparition rapide des droits des travailleurs par le recours massif à l'auto entrepreneuriat. Ce statut s'accompagne d'une détérioration inédite des conditions de travail. En effet, l'uberisation pousse toujours plus loin la logique d'accumulation des profits dans les mêmes mains et de compression des salaires et des droits sociaux. Or, il est possible de mener une révolution numérique qui ne s'accompagne pas d'une telle régression sociale.

C'est pourquoi le programme de la France Insoumise propose plusieurs mesures permettant de mettre fin à la condition indigne et rétrograde des travailleurs uberisés, tout en assurant que les plateformes numériques respectent leurs obligations fiscales, sociales et réglementaires.

Les plateformes numériques telles qu'*Uber*, *Deliveroo*, *Foodora*, *Chauffeurs privés* ou encore *Stuart* prétendent que leur activité se limite à mettre en relation un client et un prestataire de service indépendant par le biais de leur application numérique. Or, le travailleur uberisé n'a rien d'indépendant. En effet, le prix de la prestation ainsi que le pourcentage lui revenant sont fixés unilatéralement par la plateforme. Cette dernière est également en mesure d'évaluer sa prestation (par l'intermédiaire de l'avis des utilisateurs), de lui donner des consignes (uniforme, services annexes, etc.), voire de le sanctionner en cas de défaillance. Ces éléments caractérisent dans les faits un véritable lien de subordination du travailleur envers la plateforme, sans pour autant que ce dernier ne bénéficie des garanties protectrices du statut de salarié. Ni indépendant, ni salarié, le travailleur des plateformes est voué à la précarité.

Pour mettre fin à cette condition digne des pires abus du 19<sup>ème</sup> siècle, la France Insoumise propose d'inverser la présomption d'indépendance en une présomption de salariat. En effet, le Code du travail prévoit actuellement qu'un travailleur inscrit au registre du commerce et des sociétés (RCS) est présumé être indépendant, en dépit de la réalité de sa relation de travail. Dans un souci de protection du travailleur, la loi doit prévoir l'inverse : tout travailleur réalisant sa prestation de travail dans une situation de dépendance économique (par exemple sous le contrôle d'une plateforme numérique) doit être présumé salarié, et ainsi jouir des droits qui s'y rattachent sans avoir à prouver sa dépendance.

Par ailleurs, le numérique constitue une formidable opportunité pour permettre à des professions de s'affranchir du coût du capital. Plutôt que de revenir à une entreprise traditionnelle, le dépassement de l'uberisation consiste à encourager l'association des travailleurs en coopérative, afin de contrôler collectivement les plateformes qui les mettent en relation avec les clients et de cesser d'être ponctionnés par celles et ceux qui en détiennent actuellement les clefs. En attribuant aux salariés un minimum de 51 % des parts de la société, le statut de coopérative garantit que les travailleurs ne soient jamais soumis à un donneur d'ordre tout puissant comme c'est le cas actuellement pour les VTC. L'État et les collectivités locales doivent donc contribuer à soutenir ces coopératives.

En outre, l'évaluation de la qualité et de la sécurité des services doit être assurée par des autorités compétentes plutôt que sous-traitée gratuitement aux usagers.

**La France  
insoumise**

**jlm2017.fr**

Jean-Luc  
**MÉLENCHON**

 @JLMelenchon

 JLMelenchon

Dossier suivi par :

C'est pourquoi nous proposons la multiplication des moyens des groupements d'intervention régionaux chargés du contrôle des activités de services, et l'association des usagers à la gestion des plateformes publiques ou coopératives comme le permet par exemple le statut de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC).

Par ailleurs, afin de réguler l'activité des plateformes numériques, il apparaît nécessaire de mettre en place une structure administrative permettant d'adapter la lutte contre les fraudes fiscales et sociales à la nature juridique particulière de ces plateformes. Ces dernières devront ainsi se soumettre à une procédure d'agrément qui permettra de vérifier qu'elles satisfont aux obligations légales en vigueur.

Nous estimons enfin que le redéploiement et l'amélioration du secteur public dans les transports, la logistique et l'éducation permettra de pallier les insuffisances qui ont conduit au développement de cette économie sans règle.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, nous vous invitons également à retrouver l'ensemble du programme de la France insoumise, *L'avenir en commun*, en librairie ou à l'adresse suivante : <https://avenirencommun.fr/>.

Charlotte Girard

Co-responsable du programme de la France Insoumise